

FATAL ATTRACTION® À APPÂT À MOUCHES

CONTENU NET 400 g

GRANULAIRE

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

INGRÉDIENT ACTIF: methomyl 1.000%
z-9-tricosene0.025%

N ° D'ENREGISTREMENT: 29428
Loi sur les produits antiparasitaires



ATTENTION POISON
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

Engage Animal Health Corporation
200-49 Cutten Pl
Guelph, Ontario N1G 4Z7
Phone: 1-905-876- 7407
(R) T.M. Reg'd.

2019-6628

2019-12-18

MODE D'EMPLOI:

FATAL ATTRACTION® ÀPPÂT À MOUCHES contient un attractif contre les mouches qui encourage les mouches mâles et femelles à rester dans la zone traitée, se nourrissant ainsi de l'appât. Les appâts doivent être éparpillés quotidiennement ou au besoin sur les surfaces d'alimentation spécifiées pour la mouche, afin de fournir le renversement initial et la réduction aux populations de mouches. Distribuez les appâts du conteneur ou de tout autre appareil pour éviter de les manipuler. Porter des gants résistant aux produits chimiques lors de l'application du produit. Lorsqu'ils sont utilisés dans des zones accessibles aux oiseaux, les appâts doivent être placés dans un poste d'appât qui empêche les oiseaux de consommer l'appât.

Granges, poulaillers: saupoudrez les appâts à raison de 250 g par 100 m² vers les rebords de fenêtre et les autres endroits où se rassemblent les mouches. Appliquer uniquement sur les zones hors de portée des animaux. Pour les volailles en cage, disperser les appâts sur les allées.

Chenils pour chiens: éparpillez les appâts autour des zones extérieures des enclos pour chiens, des pistes, hors de la portée des animaux, à raison de 250 g par 100 m².

NE PAS appliquer ce produit directement sur des habitats d'eau douce (tels que des lacs, des rivières, des marécages, des étangs, des nids-de-poule, des ruisseaux, des marais, des ruisseaux, des réservoirs et des marécages) ni sur des habitats estuariens / marins.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Les granules d'appâts de mouches déversés doivent être nettoyés en recueillant la majeure partie des granules et tout résidu restant à la surface du sol doit être enterré.

Ne pas utiliser en zone résidentielle. On entend par « zone résidentielle » tout espace où des passants, y compris les enfants, peuvent être exposés pendant ou après l'application. Ces espaces sont les zones situées à proximité des habitations, des écoles, des parcs, des terrains de jeu, des édifices publics et tout autre endroit où le public en général, y compris les enfants, pourrait être exposé.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Dangereux pour l'homme et les animaux domestiques. Peut être mortel en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption par la peau ou les yeux. Évitez de respirer la poussière. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas contaminer les aliments pour animaux, l'eau, la nourriture ou la litière. Ne pas appliquer là où de la volaille ou des animaux peuvent le ramasser ou le lécher. Ne pas utiliser dans les maisons ni dans les endroits où les aliments sont transformés ou stockés. Ne donnez pas de déchets traités au bétail. Utiliser uniquement dans des zones inaccessibles aux animaux producteurs d'aliments.

- Suivez les instructions du fabricant pour le nettoyage / entretien de l'équipement de protection individuelle (EPI). En l'absence d'instructions, lavez votre EPI avec un détergent et de l'eau chaude. Conservez et lavez l'ÉPI séparément des autres vêtements.
- Jeter les vêtements ou autres matières qui ont été trempés ou fortement contaminés par ce produit. Ne les réutilisez pas.
- Lavez-vous les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes.
- Enlever immédiatement les vêtements si un pesticide pénètre à l'intérieur. Puis laver à fond et mettre des vêtements propres.
- Enlevez l'EPI immédiatement après avoir manipulé ce produit. Lavez l'extérieur des gants avant de

2019-6628
2019-12-18

les enlever. Dès que possible, bien se laver et enfiler des vêtements propres.

Porter une combinaison en coton par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon, des chaussures et des chaussettes ainsi que des gants à l'épreuve des produits chimiques.

CE PRODUIT NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À L'INTÉRIEUR OU À PROXIMITÉ DES HABITATIONS, NI À TOUT AUTRE ENDROIT OÙ DES ENFANTS OU DES ANIMAUX DOMESTIQUES SONT SUSCEPTIBLES D'ÊTRE PRÉSENTS

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI): Porter des gants résistants aux produits chimiques pendant l'application

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Ce produit contient du méthomyl, un insecticide au carbamate. L'empoisonnement produit des effets associés à l'activité des anticholinestérases, notamment une faiblesse, une vision floue, des maux de tête, des nausées, des crampes abdominales, une gêne thoracique, une constriction de la pupille, une transpiration, un pouls lent, des tremblements musculaires. L'atropine est un antidote. Le méthomyl est un carbamate inhibiteur de la cholinestérase. Parmi les symptômes habituels d'une surexposition aux inhibiteurs de la cholinestérase figurent une sensation de malaise, une faiblesse musculaire, des étourdissements et des sueurs. On observe souvent des maux de tête, une salivation excessive, des nausées, des vomissements, des douleurs abdominales et de la diarrhée. Lorsque l'intoxication constitue un danger de mort, on observe chez la victime une perte de conscience, une incontinence, des convulsions et une dépression respiratoire accompagnée d'effets cardiovasculaires. Administrer un traitement selon les symptômes. S'il y a eu exposition, le dosage de la cholinestérase plasmatique et érythrocytaire peut donner une idée du degré d'exposition (il est utile, à cette fin, de disposer de données de base). Toutefois, si un échantillon de sang est prélevé plusieurs heures après l'exposition, il est peu probable que l'activité cholinestérase sanguine soit déprimée étant donné la réactivation rapide de l'enzyme. L'atropine, administrée uniquement par injection, est le meilleur antidote. Il ne faut pas utiliser la pralidoxime. En cas d'intoxication aiguë grave, il faut administrer les antidotes immédiatement après avoir dégagé les voies respiratoires et rétabli la respiration. En cas d'exposition par voie orale, la décision de provoquer ou non le vomissement doit être prise par le médecin traitant.

PREMIERS SECOURS:

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Demandez à la personne de siroter un verre d'eau si elle est capable d'avalier. Ne pas faire vomir sauf sur avis d'un centre antipoison ou d'un médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Amener la personne à l'air frais. Si la personne ne respire pas, composez le 911 ou une ambulance, pratiquez la respiration artificielle de préférence le bouche à bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Retirer les lentilles cornéennes, le cas échéant, après les 5 premières minutes, puis continuer à rincer les yeux. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

2019-6628
2019-12-18

Apportez le contenant, l'étiquette ou le nom du produit ainsi que le numéro d'homologation du produit antiparasitaire lorsque vous consultez

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION:

Conserver l'appât dans le contenant d'origine, bien fermé et entreposé dans un endroit frais. Ne pas contaminer l'eau, les denrées alimentaires ou les aliments pour animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination. Ne pas réutiliser le contenant vide. Suivez les instructions provinciales pour tout nettoyage supplémentaire requis avant de le jeter. Rendre le contenant vide impropre à une utilisation ultérieure. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour plus d'informations sur l'élimination des produits non utilisés non souhaités et le nettoyage des déversements, contactez l'organisme de réglementation provincial ou le fabricant.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT:

Ce pesticide est toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les oiseaux et les petits mammifères sauvages. Pour réduire les eaux de ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter les applications dans les zones présentant une pente modérée à forte, un sol compacté ou de l'argile. Éviter d'appliquer lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des zones aquatiques résultant du ruissellement peut être réduite en incluant une bande végétative entre la zone traitée et le bord de la masse d'eau. L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où les sols sont perméables (par exemple, les sols sableux) et / ou lorsque la nappe phréatique est peu profonde. Tenir à l'écart des lacs, des ruisseaux et des étangs. Ne pas contaminer l'eau en nettoyant l'équipement ou en éliminant les

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire ne doit être utilisé que conformément aux instructions portées sur l'étiquette. En vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, utiliser ce produit d'une manière non conforme aux instructions figurant sur l'étiquette constitue une infraction.

^(R) Marque de commerce déposé de Engage Animal Health Corporation